

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DIACT) et de la COFHUAT

SECRÉTARIAT : Jacques Molinari 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON
Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : gir.maralpin@wanadoo.fr ; Internet : www.gir-maralpin.org

**Institutions & Concertation
Consultations à l'occasion du Colloque CNDP
Paris 16-17 juin 2014**

●
Compte rendu
●

Cadre de la mission

Délégation GIR

Claude BRULÉ¹ (empêché le 16 en raison de la grève SNCF) ; Mari-Luz NICAISE² ; Jacques MOLINARI³.

Circonstances

Colloque international *Le Citoyen et la Décision Publique* organisé par la CNDP à Paris, les 16 & 17 juin 2014, à la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Objectifs initiaux

- Afficher au Colloque la place et le rôle du GIR dans les débats publics depuis leur instauration, et faire part au nouveau président de la CNDP des préoccupations GIR a/s OIN Plaine du Var & LN-Pca [cf. courrier Gir CD.2014.05.28.CndpPrésidentDemAudience].
- Démarches auprès des Administrations centrales (DATAR & Bureau du GOU) a/s de l'OIN Plaine du Var et des enjeux de territoire.
- Des audiences sollicitées, auprès du Secrétariat d'État aux Transports et de la DATAR (transports) [cf. courrier Gir CD.2014.05.28.MeddeSEtmpCuvillierDemAud], a/s de la problématique ferroviaire, n'ont pu déboucher en raison du débat les mêmes jours de l'Assemblée Nationale sur les transports.

●

Colloque International "Le Citoyen et la Décision publique"

Organisation et déroulement

En dépit de la grève SNCF, le colloque a rassemblé plus de 500 participants de 09:00 à 18:00 tout au long des deux journées organisées en 4 plénières et 6 tables rondes (avec 3 tables rondes simultanées), sous la présidence de Christian LEYRIT, Président de la CNDP.

Les plénières ont, chaque fois, été animées par toutes les hautes personnalités, notamment ministres (certains en exercice) qui ont présidé à la genèse, à la création et à l'évolution de la consultation du public. Des personnalités étrangères y ont été également associées.

¹ Administrateur délégué auprès des administrations centrales

² Administrateur

³ Secrétaire scientifique

Dans un tel cadre, les échanges avec la salle sont inévitablement restreints. Le GIR (JM) s'est exprimé toutefois à deux reprises, à la TR 2 (Débats publics et concertation) en signalant l'existence de dispositifs intermédiaires entre les institutions et le public, et à la TR 4 (Projets d'équipement) en soulignant l'importance des répercussions territoriales des projets

Réponse du Président Leyrit au questionnement du GIR sur l'OIN Plaine du Var

Dès la première demi-journée, Ch. LEYRIT, informé par le courrier qui lui a été adressé, a bien voulu donner réponse favorable à la demande de J. Molinari d'associer la CNDP à la consultation EPA par l'adjonction d'un Garant, en lui indiquant la procédure à suivre, à savoir "*demander au préfet Adolphe Colrat (qu'il connaît bien, ainsi que son Secrétaire général Gérard Gavory) de lui en faire la demande*".

Cette proposition a été adressée par le GIR au Préfet 06 le 19 juin
[cf. CD.2014.06.19.Pref06PrefetCndpOin]

Autres contacts

Nombreux ont été les contacts et rencontres qui attestent la notoriété du GIR auprès des hautes autorités des CNDP successives telles Yves Mansillon, Président (2002-2007), Patrick Legrand, Vice-pt. (2007-2013), comme des experts tels Jean-Michel Fourniau,

→Les propos de P. LEGRAND sur la "disparition" de son homologue Philippe Marzolf, Garant contestable et défaillant de la LN-Pca, doivent conduire le GIR à effectuer une double démarche à ce sujet auprès du Préfet de Région et du Président de la CNDP.

→Contact avec Mme Ilaria CASILLO, Vice-présidente *Autorité toscane débat public* pour une éventuelle conférence-débat du GIR sur les institutions italiennes (notamment la Conférence de Services)

→Sollicitation de Roland PEYLET, Pt-adjoint de la Section des travaux publics du Conseil d'État, au positionnement exemplaire à la TR 4, d'intervenir dans la concertation EPA.

Risques de dérives

L'organisation du Colloque a sacrifié aux modes de communication en vogue

- le colloque s'est déroulé sous la bannière déroulante d'une enquête publique censée avoir inventorié toute la panoplie des avis et points de vue comparés des citoyens de France et même d'Europe
- le public a été invité à se raccorder et à participer *in situ & in vivo* à un réseau Internet spécifique, ses contributions (d'intérêt discutable) apparaissant sur les écrans de la tribune
- l'animation a été assurée par des journalistes de la télévision rompu(e)s à la communication mais peu enclins à ouvrir les débats
- les incantations à de nouvelles formes de concertation et l'attention exagérée à l'*Atelier citoyen* (cher à J.-M. Fourniau et aux sociologues qui y trouvent matière à spéculations, mais surtout aux professionnels de la communication qui s'en repaissent) font pressentir la poursuite de ces expériences contestables et l'abandon progressif du débat public calibré et, surtout, contrôlé.

Entretien CGET⁴ (ex DATAR) [M-L. Nicaise, JM]

Philippe MATHERON [a succédé à Fabien Ferrazza (17.03.2011) ; Dir. Pascal Migneray (Invité GIR au DP Contournement de Nice)]

Membre du CA de l'EPA, il a présenté le projet EPA en conférence introductive à la R3 du CPC le 3 juin dernier

À notre arrivée, Ph. MATHERON était en possession d'un certain nombre de dossiers du GIR, dont notre note de synthèse adressée le 3 mai 2013 à M. Christophe Mirmand Préfet des Alpes-Maritimes.

Il est en charge de l'ensemble des OIN de France dont il veille l'insertion dans une vision prospective du territoire. À l'écoute de nos questionnements sur l'insertion environnementale (étude Diren),

⁴ Commissariat général à l'égalité des territoires, créée par Décret n° 2014-394 du 31 mars 2014

infrastructurale et territoriale de l'OIN, il se déclare les partager en évoquant notamment Sophia-Antipolis, et nous encourage à formuler analyses et propositions en ce sens.

L'EPA, qui doit se préoccuper de son financement, ne peut renoncer à ses projets mais doit se plier à l'exercice imposé du PSO où une vision globale est exigée.

Il revient à tous, et notamment au GIR, d'avancer des propositions "ciselées" (sic) qui seront toutes examinées et dont sera dégagé, à l'échéance annoncée, le PSO dont les instructions sont en attente.

On peut retenir de cet entretien, d'une durée de près de deux heures, que le travail engagé et à poursuivre est suivi par la DATAR et retiendra son attention le moment venu.

Entretien Bureau des grandes opérations d'urbanisme (GOU)

[Service rattaché à : Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature > Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages > Sous-direction de l'aménagement durable]

Nicolas NAVILLE, Chef du Bureau [a succédé à Rémy Costantino qui nous avait reçu le 19 août 2010 (cf. site du Gir)], membre du CA de l'EPA ; éventuellement accompagné de Jérôme Masclaux, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au Sous-directeur de l'aménagement durable

Le rendez-vous, fixé en fin d'après midi du 17 à Cl. Brulé et JM, n'a pu être honoré par M. Nicolas NAVILLE, affecté par un malaise.

Il y a été remédié en partie par un entretien téléphonique le lendemain avec JM qui lui a fait part des entretiens précédents (CNDP & DATAR).

M. NAVILLE, qui ne connaît pas les procédures CNDP, était informé de notre démarche auprès de M. Matheron avec lequel il est en relation étroite.

"La réflexion sur la Plaine du Var est encore ouverte"

"Il n'a pas été donné d'instructions au DG (P. Gauthier)"

"Les études d'impact global et cumulé s'imposent juridiquement par le PSO"

Accès législation PSO :

Code Urbanisme Ordonnance 2011

Legislation :

L 321-18 & L 321-19

Règlementation :

R 321-13 & R 321-14

Mais les instructions de l'État restent en attente, elles sont supposées être élaborées au moins à la rentrée.



Relevé de notes : J. Molinari, le 19.06.2014